



## Déclaration FSU CTA du 16 Janvier 2019

L'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence de la République s'inscrit dans la poursuite des politiques libérales que la FSU n'a eu de cesse de dénoncer. Forte croissance des inégalités au profit des plus aisés, augmentation de la précarité, réformes du système éducatif qui vont à l'encontre de la démocratisation de la réussite scolaire et de l'émancipation, attaques contre la Fonction Publique, les Services Publics et ses agents...

Les raisons de la colère sont nombreuses et de multiples mobilisations ont eu lieu sans que les réponses attendues n'aient été apportées. Parmi les mesures annoncées, aucune réponse n'a été faite aux agents de la Fonction Publique. Le budget de l'État sera mis à contribution pour financer ces mesures, sans recherche de recettes issues d'une fiscalité plus juste, notamment à travers l'ISF et la suppression du CICE. Les réponses apportées par le gouvernement ont un parfum de mépris, parce que le modèle de société prôné par le chef de l'Etat et fortement contesté par une majorité de la population, n'est pas remis en cause. Le rejet du dialogue social, conceptualisé par le Président, le place dorénavant dans une position difficile. De ce point de vue, les orientations de CAP22 visant à détruire le paritarisme, et donc la représentation des personnels, doivent être abandonnées. En ce sens, la mise en œuvre du dialogue social ne doit pas être réduite à ses simples aspects formels.

C'est ce message qu'ont fait passer les personnels en s'exprimant massivement lors des élections professionnelles, malgré des conditions de vote difficiles. Les personnels ont confirmé nettement la première place de la FSU à l'Éducation Nationale. C'est aussi le cas dans notre académie, où la FSU est toujours largement majoritaire, avec 45,59% des voix au CTA. Forte de sa représentativité, la FSU, avec les personnels, continuera à se mobiliser pour défendre et renforcer un modèle social basé sur l'égalité, la solidarité, la justice sociale et fiscale. Cela passe par le développement des services publics et par une meilleure considération de ses agents. La FSU exige une revalorisation salariale pour l'ensemble des agents et les créations de postes nécessaires pour mettre en œuvre un service public de qualité sur l'ensemble du territoire.

Les salaires des professeurs français, du second comme du premier degré, sont parmi les plus faibles des cadres de catégorie A de la Fonction Publique, parmi les plus faibles des salaires des enseignants des pays de l'OCDE, leur pouvoir d'achat a diminué de plus de 20% ces 20 dernières années au point que les stagiaires peuvent prétendre aujourd'hui à la prime d'activité ! Ces données sont publiques et connue de longue date, ce à quoi le ministre répond par la création d'un observatoire des rémunérations... de qui se moque-t-il ?

Augmentation de la valeur du point d'indice, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies, augmentation indiciaire de tous les échelons, telles sont les mesures qui doivent être prises, à l'opposé du développement des heures supplémentaires et d'une individualisation des rémunérations sur la reconnaissance d'un prétendu mérite au travers de primes diverses et toujours inégalement réparties, quand elles créées de plus de la

concurrence là où le travail collectif est essentiel.

Par ailleurs, les inégalités salariales et professionnelles persistent dans l'Éducation Nationale. La FSU considère que le ministère doit en faire un axe majeur dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques. La FSU poursuivra son engagement pour plus de justice et d'égalité entre les femmes et les hommes, c'est pourquoi elle a notamment signé, tout en émettant des réserves, le protocole Egalité dans la fonction publique. Pour notre académie, cela doit commencer par la publication annuelle du bilan social incluant un rapport de situation comparée qui doit être systématisé, pour répondre aux obligations légales déjà existantes. Par ailleurs, la FSU demande à ce que les organisations syndicales puissent pleinement participer à l'élaboration des plans d'actions qui doivent se décliner au niveau local.

La reconnaissance des personnels AESH est une nécessité : salaires, quotité et conditions de travail, affectations, statut, tous ces sujets doivent être mis sur la table pour déboucher sur la mise en place rapide d'un corps de catégorie B des personnels d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ces discussions ont lieu au niveau national, mais toute impulsion venant des académies peut et doit accélérer ce processus.

Le protocole académique présenté aujourd'hui est très loin de cet objectif. Il est de plus très en retrait des propositions, que vous avez vous-même formulées, Madame la Rectrice, en groupe de travail. Propositions qui reprenaient pour partie les demandes de la FSU formulées lors du groupe de travail de juin 2018.

Ce CTA ne peut en aucun cas déboucher sur un texte qui en resterait à cette écriture : prise en compte de tous les services pour le reclassement au 1/09/2018, neutralisation des mois d'été pour l'accès au CDI (comme pour les contractuels), grille améliorée avec notamment un premier échelon d'une durée de 2 ans conformément aux engagements pris en juin 2018, possibilité de contrats de 2 ou 3 ans. Ce CTA doit faire évoluer le texte sur ces points. Ensuite, des groupes de travail sur la formation et le temps de travail des AESH doivent pouvoir se réunir rapidement comme il en a été pris l'engagement lors du groupe de travail du 10 janvier.

Enfin, la FSU continue de s'opposer au projet de « réorganisation territoriale des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale ». Ce rapport propose la concentration de la gestion des moyens et des centres de décisions ainsi que la spécialisation des sites. Pour la FSU, ces propositions masquent en réalité une volonté d'économies d'échelle qui rompt avec l'ambition de faire progresser la qualité du service public en chaque point du territoire. Cette réforme va à l'encontre des objectifs de justice sociale, aggrave la fracture territoriale et le sentiment de relégation des populations rurales et des quartiers, entérinant les déterminismes sociaux que l'École renforce trop souvent. La mise en place de processus éducatifs de plus en plus sélectifs, avec les réformes du lycée, du baccalauréat, du lycée professionnel et la mise en place de parcoursSup, ne sont pas de nature à enrayer ce phénomène. La FSU rejette les réformes que l'école subit, dans lesquelles chaque élève serait rendu responsable de sa réussite ou de son échec, indépendamment de sa situation sociale. La réussite de tous passe par la mise en place de moyens permettant de lutter contre la reproduction des déterminismes sociaux, pour une école démocratisée et émancipatrice. Forte de sa représentativité, la FSU s'attachera à construire avec les personnels des réponses à la hauteur des attaques portées.